Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

# HABITATS

Volume 1, n° 2 – Mars 1990

## Rencontre importante sur la protection des habitats au Québec

**par Clément Dugas**, Environnement Canada

Près d'une cinquantaine d'organismes liés de près à la conservation de la faune et des habitats se sont réunis à Québec, les 25 et 26 novembre dernier, afin d'échanger sur cette importante préoccupation qu'est la protection des habitats au Québec. Il s'agissait en fait du second atelier sur la protection des habitats organisé par le Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action Saint-Laurent.

Soulignons qu'un premier atelier, tenu à pareille date l'an dernier, avait permis aux participants d'exprimer leurs attentes face au rôle du SCF et des autres interventants et quant à la disponibilité d'aide financière favorisant une plus grande participation des organismes du milieu dans l'acquisition, la gestion et la mise en valeur des habitats au Québec. Environnement Canada répondait favorablement à cette demande en annonçant le 13 octobre dernier un programme d'aide de 600 000 $ dédié à cette fin.

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour du second atelier et des conférenciers de marque y ont participé. Après que Jean-Pierre Gauthier, directeur général régional de Conservation et Protection, eût souhaité la bienvenue aux participants, il a surtout été question, au cours de la première journée, d'acquisition et de gestion d'habitats. Robert Carswell, de la Société canadienne pour la conservation de la nature, a traité d'un cas d'acquisition par un organisme non gouvernemental. Guy Lépine, de la Fondation de la faune du Québec, a expliqué le processus d'acquisition au Quéec alors que Gary Richards, consultant en communication, a présenté le concept de fiducie foncière. Plusieurs organismes, notamment la Société d'aménagement récréatif pour la conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre (SARCEL) et la Corporation d'aménagement de sites écologiques (CASE), ont fait part de leurs expériences de gestion d'habitats.

Quelques conférenciers : dans l'ordre habituel, Jean-Paul Desjardins, chef du marketing au Service canadien des parcs; Alban d'Amours, vice-président planification, communication et marketing à la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins; Bernard Villeneuve, secrétaire exécutif du Comité des cadres régionaux d'Environnement Canada.

Des représentants d'organismes bien connus dans le domaine de la conservation au Québec : Lance Laviolette, de la Société québécoise pour la protection des oiseaux, Robert Carswell et Joël Bonin, de la Société canadienne pour la conservation de la nature, et Guy Lépine, de la Fondation de la faune du Québec.

La seconde journée a été axée principalement sur la recherche de partenaires et sur les sources de financement, le Service canadien de la faune souhaitant ainsi faciliter la participation des organismes de conservation. Raynald Chabot, de Légaré et Chabot, Jean-Paul Desjardins, chef du marketing au Service canadien des parcs, et Bernard Villeneuve, secrétaire exécutif du Comité des cadres régionaux d'Environnement Canada, ont abordé des sujets tels que les stratégies de levée de fonds, la recherche de commandites et les programmes gouvernementaux. Enfin, Alban d'Amours, de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, et Pierre Samson, d'Ultramar Canada, ont fait part de l'orientation et de l'engagement de leur corporation concernant la protection de l'environnement.

La rencontre s'est avérée un franc succès grâce à une très forte participation des groupes de conservation en provenance des quatre coins de la province. Elle a grandement répondu aux attentes des participants qui ont exprimé leur

appréciation au Service canadien de la faune pour son écoute active auprès des groupes et pour le partenariat qu'il est véritablement en train d'établir avec les organismes du milieu. Le directeur régional du SCF, Jean Cinq-Mars, a profité de cette rencontre pour procéder au lancement du nouveau bulletin HABITATS, une initiative qui fut bien accueillie par les participants. Tous ont manifesté le désir qu'un tel atelier soit organisé à nouveau l'an prochain.

Le SCF publiera prochainement le compte rendu des ateliers. Pour en obtenir une copie, il suffit de communiquer avec Francine Hone, au bureau du Service canadien de la faune.

### Le Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats

Le Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats entreprend sa deuxième année d'existence. Mis sur pied par le Service canadien de la faune dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action Saint-Laurent (PASL), il a été conçu dans le but d'encourager la participation active des organismes non gouvernementaux ayant un intérêt dans la protection des habitats au Québec, en tant que partenaires à part entière.

Le programme vise principalement la mise sur pied de projets ayant comme objectifs spécifiques la gestion, la mise en valeur et l'acquisition d'habitats.

Les dates de tombée pour soumettre des projets sont le 1er mars et le 1er septembre.

Pour obtenir plus d'information sur le programme ainsi qu'une copie des lignes directrices pour la présentation de projets, vous pouvez communiquer avec le Service canadien de la faune au numéro de téléphone suivant : (418) 648-7225.

# Aménagement d'habitats dans la zone riveraine du Saint-Laurent : n'oublions pas les poissons!

**par Sylvie Desjardins et Pierre Dumont**, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

La topographie de la plaine du Saint-Laurent ainsi que le comportement hydrique du fleuve font qu'antérieurement à la colonisation européenne les milieux humides abondaient le long de ses rives. La population s'étant majoritairement implantée en bordure du fleuve, ces milieux ont alors connu un net recul, à mesure que progressait le développement agricole, urbain et industriel. Les secteurs maintenant urbanisés, les corridors où passent les grands axes routiers ainsi que les zones agricoles furent les plus durement touchés. Par exemple, il semble que, dans la région de Montréal, il ne restait en 1966 que 20 % des milieux humides présents au début de la colonisation.

Or, les marais, marécages, herbiers aquatiques et plaines d'inondation qui bordent son cours contribuent largement à la richesse biologique du fleuve. Cette richesse se traduit par une exceptionnelle diversité d'espèces animales utilisant de tels milieux. Ainsi, près de 100 espèces de poissons indigènes au Québec sont associées au milieu riverain pour la reproduction, l'alevinage et l'alimentation. Entre autres, le Grand Brochet, la Perchaude, la Barbotte brune, les Crapets et l'Achigan à grande bouche dépendent de ces milieux pour assurer le renouvellement de leurs populations. Les poissons ne sont pas les seuls vertébrés susceptibles d'utiliser les milieux riverains humides.

Quelque 27 des 34 espèces de reptiles et d'amphibiens du Québec y sont associées. Toujours au Québec, 100 espèces d'oiseaux considérés comme nicheurs et 52 espèces

Marais de la plaine du Saint-Laurent
Photo : Pierre Pouliot, MLCP

d'oiseaux migrateurs de même que 23 espèces de mammifères manifestent des préférences pour ces milieux.

Outre ces pertes, de sévères modifications des habitats engendrées par la construction de nombreux ouvrages de contrôle des eaux et de barrages hydro-électriques ont favorisé l'apparition des marais denses, fermés et moins productifs pour la faune ou encore de milieux humides dont le cycle annuel de mise en eau est fortement modifié. Ces constats, couplés à une préoccupation de plus en plus grande de la population face à l'environnement, ainsi qu'une demande croissante des citoyens pour les activités reliées à l'exploitation et à l'observation de la faune, nous ont menés à vouloir restaurer les habitats dégradés et à tenter d'en créer de nouveaux. Des organismes comme Canards Illimités se sont spécialisés dans ce domaine.

À ce jour, la plupart des aménagements réalisés consiste en l'érection de digues et de structures de contrôle du niveau de l'eau permettant de stabiliser, en période estivale, des milieux riverains répondant aux exigences biologiques

de la sauvagine. La création d'aires d'élevage caractérisées par une proportion égale d'eau libre et de végétation émergente et ayant une profondeur de l'ordre de 50 à 100 cm sont particulièrement recherchées.

Ces aménagements peuvent être d'un grand intérêt écologique. Les marais endigués et les canaux qui y sont aménagés sont considérés comme des milieux propices au maintien d'une flore et d'une faune abondantes et diversifiées. Ces aménagements ont également un effet « psychologique » très significatif car ils offrent une meilleure protection face aux projets de développement. Un milieu aménagé devient par le fait même un milieu protégé.

Cependant, ces aménagements peuvent également présenter des contraintes importantes pour la faune aquatique. Ainsi, dans certains cas, les endiguements rendent les milieux aménagés tout à fait inaccessibles aux invertébrés et aux poissons. Dans d'autres cas, ils limitent les échanges entre le cours d'eau et la plaine d'inondation. La crue permet alors l'accès à des espèces qui migrent hâtivement. Il est généralement admis que la stabilisation du niveau favorise le développement des oeufs et des larves dans ces milieux très productifs. Un modèle d'aménagement similaire a d'ailleurs été largement utilisé en Amérique du Nord pour favoriser la reproduction du Grand Brochet, par un contrôle printanier du niveau de l'eau de zones humides adjacentes à des lacs ou cours d'eau.

Par contre, lorsque l'on crée des habitats en vue de favoriser la sauvagine, le contrôle du niveau de l'eau étant prolongé toute l'année, les géniteurs ainsi que le frai peuvent demeurer emprisonnés à l'intérieur des digues; leur survie est alors compromise par les déficits en oxygène qui se manifestent lors des périodes les plus chaudes de l'été ou sous couvert de glace. Par exemple, la faune ichtyologique du marais aux Massettes, un milieu humide d'environ 60 hectares aménagé pour la sauvagine le long de la rivière des Outaouais, a été estimée, en août 1989, à environ 1,75 million d'individus appartenant à sept espèces. La plupart de ces poissons n'auront pas survécu à la saison hivernale de 1990. De plus, l'ensemble de la production d'invertébrés demeure prisonnière de ces milieux fermés et l'accès aux sites aménagés est coupé pour les espèces de poissons dont les migrations sont plus tardives (Crapets, Achigan à grande bouche, Cyprins). Ces dernières se voient donc privées de leurs habitats de reproduction.

Dans un contexte d'utilisation multispécifique des habitats riverains du fleuve Saint-Laurent, de telles situations s'avèrent inacceptables. C'est pourquoi les partenaires de l'Entente quinquennale pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques* ont consenti une somme de 400 000 $ pour la réalisation d'études et de travaux visant à développer de nouvelles méthodes d'aménagement et à élaborer des modalités de gestion des niveaux de l'eau qui favorisent l'utilisation polyvalente des milieux humides par la faune. Les travaux sont actuellement en cours et déjà plusieurs solutions sont envisagées.

Suite à ces exemples assez éloquents, une constatation s'impose : on ne peut négliger certaines espèces au profit d'autres plus populaires à moins, bien sûr, de porter atteinte à l'équilibre de tout l'écosystème des habitats aménagés.

*Fondation de la faune du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Office de Planification et de Développement du Québec, Canards Illimités Canada, Habitat faunique Canada, Service canadien de la faune.

# L'aménagement des habitats : point de mire des années 2000

**par Denis Lehoux**, Service canadien de la faune

Au cours des années 90, les organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement déploieront beaucoup d'efforts afin de protéger des habitats stratégiques pour la faune le long du Saint-Laurent. Une attention spéciale sera accordée à consolider les milieux humides partiellement protégés, comme les réserves nationales de faune, mais surtout à acquérir de nouveaux territoires dont la valeur demeure incontestée. À cet égard, les programmes du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) et du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) apparaissent comme les deux fers de lance pour arriver à cette fin. Ces deux programmes, rappelons-le, visent à protéger globablement près de 30 000 hectares d'habitats vulnérables et menacés et d'écosystèmes naturels le long de la vallée des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Une telle initiative est fort louable et il est à espérer que les objectifs fixés pour les quinze prochaines années seront atteints. Le défi est de taille. Les démarches d'acquisition s'avèrent souvent longues et compliquées et, en dépit de toute la bonne volonté des organismes impliqués, il est malheureusement difficile de garantir leur succès.

Dure réalité, il est vrai, mais qui ne devrait pas nous décourager outre mesure, pourvu que d'ores et déjà on prépare l'avenir. Cet avenir au Québec, dans le domaine de l'environnement, se définira par l'idée d'**AMÉNAGEMENT**, un concept bien vaste qui englobe les notions de création, de restauration et de productivité accrue d'habitats. Ce concept devrait permettre de bonifier le programme d'acquisition. Concernant l'aménagement, depuis le début des années 70, Canards Illimités, le Service canadien de la faune désire plutôt amener un aspect de complémentarité en développant de nouvelles expertises et de nouvelles stratégies d'intervention.

Pour ce faire, le Saint-Laurent a été divisé en trois zones prioritaires : les milieux d'eau douce, les milieux d'eau saumâtre et les milieux d'eau salée. Dans la région des marais d'eau douce, l'objectif serait, en collaboration avec le Centre Saint-Laurent, de contribuer à la création d'îlots à l'aide de résidus de dragage. Les caractéristiques qui rendent les milieux insulaires attrayants pour la sauvagine ont pu être identifiés; on devrait tenter de les reproduire lors de la création d'îlots artificiels. Dans une prochaine étape, il y aurait lieu de mieux cerner l'écologie d'une dizaine d'espèces de plantes qui pourraient aider à stabiliser les îles nouvellement construites ou à améliorer le couvert d'îles existantes.

Dans les marais d'eau saumâtre, la problématique est toute autre. Nous faisons face, semble-t-il, à un sérieux problème d'érosion des marais à scirpe. On parle d'une érosion active pouvant atteindre jusqu'à cinq mètres par année en certains endroits de la côte. Quelle est l'ampleur exacte de ce phénomène? Est-il généralisé à l'ensemble des marais à scirpe ou très localisé? Doit-on intervenir et, si oui, de quelles façons? Telle est la problématique des prochaines années pour ce secteur du fleuve.

Enfin, dans les marais d'eau salée, l'agriculture a laissé de nombreuses séquelles. Des canaux de drainage, jusqu'à deux canaux par kilomètre de marais, affectent sérieusement le milieu en l'asséchant, en modifiant la végétation naturelle qui s'y trouve et en créant des barrières qui entravent le déplacement des jeunes Canards noirs en période d'élevage. Ici aussi, une restauration s'impose et des mesures correctives doivent être développées sans interférer avec l'intégrité du milieu.

Vue d'un marais salant de la région de L'Isle-Verte et de ses nombreuses marelles. Ces marais ont une grande importance comme site de migration et de reproduction pour le Canard noir.
Photo : Denis Lehoux

Il s'agit là de quelques exemples du travail à accomplir à court terme pour tenter de redorer le blason de notre Saint-Laurent. Beaucoup de travail en perspective car, pour arriver à cette fin, l'approche environnementale doit être différente de l'approche traditionnelle. Il faudra en effet accorder davantage d'importance aux études portant sur les divers aspects du comportement et ce, au détriment des inventaires traditionnels qui ne visent qu'à documenter l'abondance et la distribution des oiseaux, car l'aménagement passe d'abord par une solide connaissance du milieu. Savoir ce que fait tel ou tel organisme dans tel ou tel habitat, voilà la clef du succès des aménagistes. Il n'est peut-être pas loin le jour où la mentalité des biologistes et des ornithologues amateurs aura à ce point changé qu'au lieu de rapporter, par exemple, la présence de 25 Bernaches cravants à L'Isle-Verte, on documentera plutôt la présence de 25 Bernaches cravants, consacrant 50 % de leur temps à s'alimenter dans la zostéraie dense, sise au pourtour de l'île Ronde. Lorsque bon nombre d'entre nous aurons cheminé jusqu'à cette étape, l'aménagement au Québec connaîtra probablement des jours de gloire.

# Habitat faunique Canada — Historique

**par Wayne Roddick**

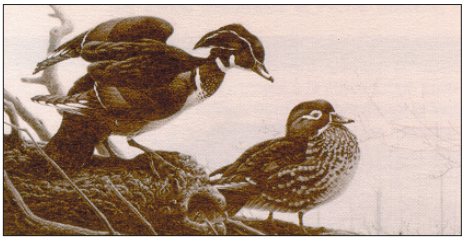

« Canards huppés » par Michael Dumas

La création d'Habitat faunique Canada (HFC), il y a cinq ans, résulte d'une collaboration entre la Coalition nationale des habitats fauniques et le Service canadien de la faune. Son but premier est de valoriser et d'accroître les avantages socio-économiques que représentent les ressources fauniques et de mieux utiliser les compétences gouvernementales et privées en matière de gestion.

La fondation est maintenant reconnue pour sa contribution importante dans le domaine de la conservation au Canada. En cinq ans à peine, HFC a témoigné de l'influence de son rôle tant dans le domaine de la restauration et de la conservation des habitats fauniques que pour sa contribution non moins importante auprès des intervenants en conservation au Canada.

Depuis sa création en 1984, les activités d'HFC, par leur nature et leur mode de réalisation, se sont révélées uniques. Le travail d'HFC ne peut se réaliser que par la concertation et l'engagement des groupes les plus divers oeuvrant dans la conservation.

HFC a su développer le partenariat pour la conservation des habitats. En s'associant à d'autres partenaires, HFC a innové par ses modes de financement et a parrainé des programmes d'importance dans toutes les provinces et les territoires du pays.

## Habitat faunique Canada, c'est quoi?

Vouée à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des habitats fauniques et floristiques, HFC est une fondation nationale à but non lucratif. Afin d'atteindre ses objectifs, elle finance une grande diversité de projets relatifs aux habitats et incite à la coopération les groupes d'action dans le domaine de la faune. Au début de 1989, HFC avait déjà engagé 15 millions de dollars dans plus de 130 projets de conservation d'habitats évalués à plus de 550 millions. La même année, HFC attribuait sa première bourse d'étude au niveau de la maîtrise et du doctorat.

Habitat faunique Canada encourage les projets de conservation des habitats qui intègrent les aspects environnementaux et économiques. HFC oeuvre pour la reconnaissance des considérations environnementales dans la formulation des politiques. En tant qu'élément catalyseur, HFC stimule le débat et rehausse l'importance accordée à la faune dans les discussions concernant les politiques. En ce sens, HFC s'applique à évaluer les conséquences des politiques et des programmes sur l'intégrité de l'habitat.

## Concept du paysage global

HFC favorise une vision globale du paysage c'est-à-dire que la fondation encourage les projets qui visent l'intégration de la faune et de son habitat à l'ensemble du paysage.

Elle appuie les projets qui, par l'application de programmes et de mesures incitatives, aident les propriétaires à conserver les habitats fauniques sur leurs terres.

Elle démontre ainsi qu'il est possible de protéger l'ensemble du paysage en favorisant la conservation de la faune et de ses habitats tout en permettant des activités économiques.

## Le rôle unique de HFC

Par ses activités de financement et ses programmes de coopération, HFC assure le lien entre les groupes de protection et de conservation de la faune et de l'environnement.

En outre, HFC joue un rôle de premier plan en offrant le secrétariat auprès de groupes nationaux et régionaux et comme représentant influent des divers groupes gouvernementaux, non gouvernementaux et industriels d'où proviennent les dix membres de son conseil d'administration.

## Le financement

HFC a mis au point des méthodes innovatrices de financement pour ses programmes permanents. L'une d'entre elles, l'émission et la vente d'un timbre annuel de conservation de la faune et d'une lithographie, représente la principale source de revenus de la fondation. À chaque année, le timbre et la lithographie reproduisent les oeuvres d'artistes bien connus dans le domaine de la faune comme Robert Bateman, J. Fenwick Landsdowne, George McLean, Jean-Luc Grondin et, pour 1990, Michael Dumas et son oeuvre « Canards huppés ».

Depuis 1985, afin de valider leur permis de chasse aux oiseaux migrateurs, les chasseurs de sauvagine doivent y apposer le timbre de la conservation. Environnement Canada remet les argents obtenus par la vente de ce timbre à HFC qui l'utilise pour financer les initiatives de conservation d'habitats fauniques dans toutes les régions du pays.

Les lithographies, tirées en nombre limité, sont signées, numérotées et vendues dans les galeries d'art nord-américaines. Le timbre s'est révélé un bon investissement chez les collectionneurs. La vente du timbre et de la lithographie assure de 80 à 90 % des revenus de HFC.

Dans le cadre du programme « Partenaires pour la conservation », les organismes non gouvernementaux peuvent garder un pourcentage de la vente des timbres, lithographies et épinglettes. C'est un des aspects les plus importants du programme du timbre et de la lithographie.

De nouvelles méthodes de financement sont à l'étude, notamment la création d'une obligation émise à des fins de conservation et la production d'un téléthon.

HFC ne reçoit aucune subvention directe du gouvernement mais les agences gouvernementales participent à divers projets à titre de partenaires avec les organismes non gouvernementaux et les sociétés.

Au Québec, avec la participation d'une trentaine de partenaires, HFC a déboursé près de 2 millions de dollars pour le financement de 22 projets totalisant 8 millions.

## Enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens

En 1987, une enquête nationale sur l'importance de la faune a été menée auprès de 800 000 Canadiens par Statistique Canada pour les membres de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, sous la direction du Service canadien de la faune.

Au Québec, les résultats de l'enquête, réalisée auprès de 12 000 Québécois de quinze ans et plus, confirment la popularité des activités reliées à la faune.

L'étude fait ressortir le rôle considérable que joue la faune dans la vie des Canadiens et la grande importance que ceux-ci y accordent. Au Québec, les résultats de l'enquête démontrent que l'appui du public à la conservation de la faune est plus fort qu'en 1981. Plus de 4,5 millions d'adultes québécois participent à des activités reliées à la faune. Ils ont consacré 240,4 millions de jours et 970 millions de dollars à des activités reliées à la faune en 1987.

Les résultats de l'étude auront des effets importants pour les gestionnaires responsables de la protection de la faune et de ses habitats, de l'élaboration des politiques sur les ressources, de la planification et de l'évaluation des programmes et services actuels dans une perspective de « développement durable ».

Des copies du rapport intitulé *L'importance de la faune pour les Canadiens en 1987 : Rapport sommaire de l'enquête nationale* sont disponibles aux endroits suivants :

Environnement Canada
Service canadien de la faune
C.P. 10 100, 9e étage
1141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction des Communications
150 est, boulevard Saint-Cyrille
10e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y1

**HABITATS** est publié et distribué gratuitement par le Service canadien de la faune dans le but de favoriser l'échange d'information entre les divers organismes qui s'intéressent à la protection des habitats.

Les personnes qui désirent participer à cet échange et faire part de leurs expériences dans les divers domaines reliés à la protection des habitats peuvent le faire en rédigeant un article et en communiquant avec Francine Hone, au Service canadien de la faune.

Les textes ou l'information contenus dans ce bulletin peuvent être reproduits en indiquant le nom de l'auteur et la source, HABITATS.

Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques d'Environnement Canada.

On peut rejoindre la direction en écrivant à l'adresse suivante :

HABITATS
Environnement Canada
Service canadien de la faune
C.P. 10100, 9e étage
1141, route de l'Église
Sainte-Foy, Québec
G1V 4H5

Saint-Laurent Vision 2000

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0847-2947